



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^{ème} séance du mardi 17 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts « Place de la Riponne : la qualité de vie au centre-Ville s'est-elle améliorée? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution n° 1 de l'interpellatrice, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente, dans les meilleurs délais mais au plus tard dans le cadre du préavis sur l'ECS de la Riponne, une comparaison détaillée des ECS (et espaces assimilés) en Suisse, en particulier des critères d'accessibilité.

la résolution de M. Panchard, disant :

Afin d'offrir des horaires élargis, le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce les besoins en personnel de l'espace de consommation sécurisé de la Riponne d'ici le vote du prochain budget.

la résolution de M. Dupuis, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre les personnes en situation d'addiction se réunissant à la Riponne, ainsi que les divers institutions, collectifs et associations assurant la prise en charge de ces personnes, dans le concept de gestion de l'espace public de la Riponne après la fin des travaux

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-sept septembre deux mille vingt-quatre.

Le président



Le secrétaire